



EXTRAIT
Du registre des délibérations du

COMMUNE DE SANNES

Séance du 5 Mars 2024

Le cinq mars 2024 à 18H, Les membres du Conseil municipal de la commune de Sannes, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, convoqués le 27 Février 2024, conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2024-04
VOTE DU BUDGET ANNEXE
EXTENSION DU CŒUR DE VILLAGE
Exercice 2024

Présents : Eve MAUREL (Présidente), Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Céline SAGLIETTO
Absents excusés : Thierry RIMBAUD, Claude GARCIN
Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget Annexe de la commune pour l'exercice 2024, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	912 891,15 €	
Résultat de fonctionnement reporté	50 608,85 €	963 500,00 €
Total de la section de fonctionnement	963 500,00 €	963 500,00 €

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	88 244,88 €	88 244,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
Total de la section d'investissement	88 244,88 €	88 244,88 €

TOTAL DU BUDGET 2024

1 051 744,88 € 1 051 744,88 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE et VOTE le Budget Annexe l'exercice 2024.

Pour un montant cumulé de 1 051 744.88€ en recettes

Pour un montant cumulé de 1 051 744.88€ en dépenses

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits

Eve MAUREL
Le MAIRE
Présidente de la séance



Armelle TOUATI
2^{ème} Adjointe
Secrétaire de la séance

